

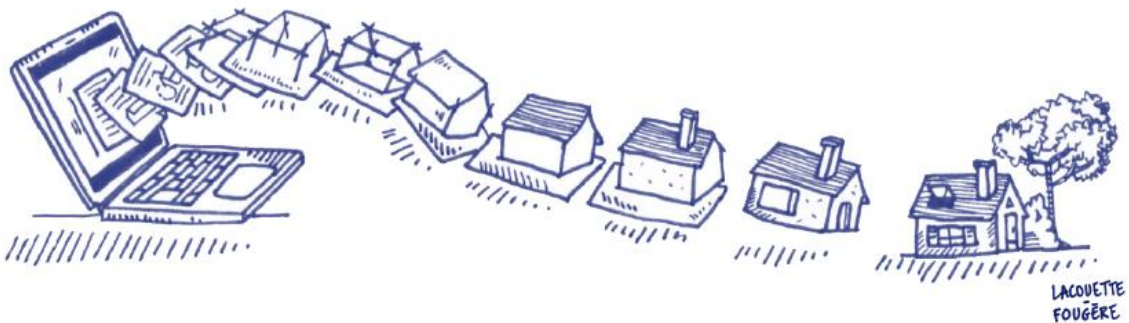
Vos démarches d'urbanisme en ligne sur le territoire de la **Communauté de Communes Haut Chemin-Pays de Pange**

À partir du 1er janvier 2022, nous serons prêts à recevoir vos demandes de permis de construire, déclaration préalable et certificats d'urbanisme en ligne, gratuitement, de manière plus simple et plus rapide.

Laissez-vous guider !

GUIDE

PRATIQUE



“ J’ai un projet de travaux...

Certificat d’urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire, de démolir, d’aménager, toutes ces demandes doivent faire l’objet d’une autorisation préalable délivrée par la commune avant d’entreprendre les travaux.

Pour réaliser vos démarches d’urbanisme, la commune met à votre disposition un service en ligne, sécurisé, gratuit et facilement accessible.

Le dépôt en ligne, c’est...



Un service accessible à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée.



Un gain de temps et d’argent : plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier ou d’envoyer vos demandes en courrier recommandé.



Une démarche plus écologique, grâce à des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d’être imprimés en de multiples exemplaires.



Plus de transparence sur le traitement de vos demandes, grâce à un circuit entièrement dématérialisé avec tous les acteurs de l’instruction, et des échanges facilités jusqu’à la décision de l’administration.

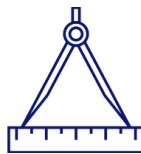
Comment faire ?

JE PRÉPARE MON DOSSIER

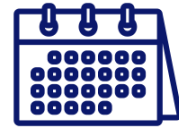
Pour garantir la qualité et la recevabilité de votre dossier, préparez votre demande en vous rapprochant de nos services, qui seront à même de vous guider à chaque étape, notamment pour :



Choisir le formulaire CERFA adapté à vos travaux



Éditer l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction



Anticiper votre calendrier de réalisation

JE LE DÉPOSE EN LIGNE

- **Pour réaliser vos démarches** connectez-vous au guichet unique accessible à l'adresse suivante : <https://cchcpp.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier> et **créer un compte.**
- **Choisissez le type de démarche souhaitée** puis déposez de manière dématérialisée et sécurisée vos demandes d'autorisation d'urbanisme.
- **Suivez votre dossier depuis votre espace personnel**, les principales étapes de l'instruction de votre dossier apparaissent dans votre compte,



Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation pour vous. Nos services continuent de vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.

A chaque étape de votre projet,
nos services vous renseignent
et vous accompagnent.

Communauté de Communes Haut Chemin-Pays de Pange
Service urbanisme
1 bis route de Metz, 57530 Pange

Tel : 03 87 64 10 63



Guichet Unique Régléments d'urbanisme Quel dossier pour mon projet ?

Quel dossier pour mon projet ?

- Construction nouvelles
 - Je construis ma maison
 - Je construis garage, abri de jardin, dépendance, etc.
 - J'installe une serre...
 - Je construis une piscine...
 - Mur et clôture
- Travaux sur construction existante, extension
 - J'agrandis ma maison
 - J'installe une véranda
 - Je fais des travaux dans ma maison
 - Je transforme mon garage en pièce d'habitation
 - J'installe une marquise, une avancée de toit, ...
 - J'installe de manière durable une antenne parabolique, un climatiseur
 - J'installe une fenêtre de toit
 - Je change mes fenêtres, mes volets, ou ma porte de garage
 - Ravalement de façade
 - Changement de destination d'une construction
 - J'installe des équipements à énergie renouvelable
 - Votre bâtiment recevra du public
 - Comment se calcule la surface de plancher
 - Fiscalité de l'urbanisme

Connexion ou création de votre espace

Usager

Email

Mot de passe

Connexion

J'ai oublié mon mot de passe.
Créer un compte Usager / Partenaire.